

Contre-Courant

Le magazine de l'Agence de l'Eau de l'Artois-Picardie

n° 51 • Mai 2007

**Le 9^{ème} programme
d'interventions :**
un programme fondé
sur une large concertation

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public
du ministère de l'écologie et du développement durable



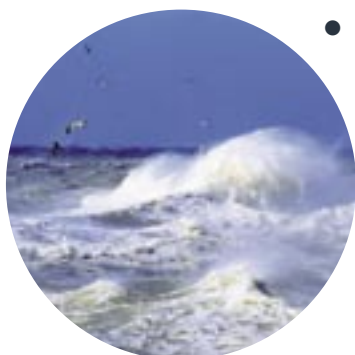


L'eau d'ici et d'ailleurs p.4

• Le 9^{ème} programme d'interventions de l'agence de l'eau : un programme fondé sur une large concertation.

- Une nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

L'eau à la une p.9



- Les cours de l'eau : 2^{ème} édition
- Découvrir l'Escaut autrement...
- L'Océan en fête !

Au cœur de l'eau p.11

- Les trophées de la performance environnementale
- La station d'épuration de Maubeuge montre l'exemple pour la gestion des boues
- Le Parc de la Deûle labellisé
- Une nouvelle station d'épuration à Lewarde
- Ambonne, inaugurée.



Claire comme de l'eau p.15

- Les nouvelles publications de l'agence.

Citoyens de l'eau p.16

- JME 2007 : quand eau rime avec art !



Contre Courant © Marque déposée
Journal d'information publié par
l'Agence de l'Eau de l'Artois-Picardie
Directeur de la publication : Alain Strébel
Directrice de la rédaction : Christine Dericq
Rédactrice en Chef : Anne Debarge
Rédaction : Assya Hamza
Crédit photo : AEAP, Ph. Frutier Altimage,
1^{ère} de couverture : Gérard Rouy
Cartes : Claudine Becquet (AEAP)

N° ISSN : 0997-7198

Abonnement gratuit : Agence de l'Eau de l'Artois-Picardie
200, rue Marceline Centre Tertiaire de l'Arsenal BP 818
59580 Douai Cedex • tél. 03 27 99 90 00 • fax 03 27 99 90 15
ou sur internet www.eau-artois-picardie.fr rubrique agence de l'eau

2007 : une année décisive pour la politique de l'eau

Engagement des acteurs de l'eau, synergie des politiques publiques, respect des réglementations en vigueur et maintien d'un prix de l'eau supportable par tous... le consensus est fort autour des priorités d'investissements, destinées à reconquérir et à préserver nos ressources en eau.

En quelques chiffres, le 9^{ème} programme d'interventions de l'agence se résume ainsi :

- environ 1800 millions d'euros de travaux à réaliser,
- 927 millions d'euros de participations financières de l'agence pour la réalisation de ces travaux, dont 600 millions d'euros à destination des collectivités locales, pour améliorer l'assainissement domestique,
- 12000 emplois directs concernés pour la réalisation de ces travaux,
- 500 à 550 emplois induits créés pour l'exploitation des ouvrages réalisés.

Ceci au service de l'objectif de bon état des milieux aquatiques, fixé aux échéances 2015 et suivantes.

Si cet objectif est celui des états membres de l'Union Européenne, il n'a ni le même prix

ni le même sens pour tous. En effet, l'eau est une ressource qui se gère localement ; cette gestion intègre les particularités naturelles, géographiques, historiques et économiques d'une région.

Premier programme construit en intégrant la Directive Cadre Eau et celui de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, sa première année sera marquée par l'entrée en vigueur du nouveau système de redevances, ressources financières de la politique de l'eau.

Je laisse apprécier aux lecteurs de Contre Courant la nouvelle présentation de notre magazine qui aura 20 ans cette année : changement de rubriques, actualisation de la maquette, participation d'un journaliste à la rédaction des articles.... Je souhaite que Contre Courant reflète le sens de l'action de l'agence : la connaissance de l'eau et la concertation pour la décision.

Alain Strébelle

Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



Un programme fondé sur une large concertation

Coup d'envoi du 9^{ème} programme d'interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Avec un milliard d'euros de budget, le cap est mis sur les objectifs de la Directive européenne sur l'eau d'octobre 2000 et le bon état des eaux d'ici 2015.

Le 9^{ème} programme voté par le Conseil d'administration le 8 décembre 2006, encadre les interventions de l'agence pour les six prochaines années (2007-2012). Réalisé en concertation avec tous les acteurs de l'eau, il a une double ambition. « Il doit préparer les échéances 2015 et suivantes, sans générer de retard mais aussi fédérer et mobiliser les acteurs du bassin », souligne Alain Strébelle, le directeur de l'agence. Cet ambitieux programme, résolument tourné vers la préservation des milieux aquatiques, se décline en dix grandes orientations.

Dix objectifs phares

- 1 Renforcer la lutte contre la pollution, notamment en collectant et en traitant les eaux usées domestiques, industrielles et artisanales.
- 2 Accroître la sécurité de l'approvisionnement en eau potable en protégeant les ressources mais aussi l'interconnexion des réseaux.
- 3 Maîtriser les pollutions diffuses d'origine agricole afin de protéger l'alimentation en eau potable.
- 4 Préserver l'avenir en mettant l'accent sur la gestion collective solidaire des ressources en eau.
- 5 Gérer les eaux pluviales afin de réduire les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement mais aussi permettre la recharge des nappes.
- 6 Economiser l'eau, réduire le gaspillage.
- 7 Rétablir et sauvegarder les équilibres écologiques des cours d'eau, des zones humides et du littoral.
- 8 Entretien des cours d'eau, les restaurer et les préserver des zones d'expansion de crues pour prévenir les inondations.
- 9 Améliorer la connaissance, informer, éduquer, se concerter et partager pour une gestion collective et solidaire de l'eau.
- 10 Contribuer aux objectifs du Millénaire pour le développement en fournissant un accès à une eau salubre et à un assainissement de base dans les pays les plus pauvres. Cet objectif entre dans le cadre de la loi «Oudin-Santini» et de l'action internationale.



© Philippe Truffin

La mise en oeuvre et la réalisation de ces objectifs passent par la programmation pluriannuelle concertée avec d'une part les maîtres d'ouvrage et avec d'autre part les co-financeurs de la politique de l'eau, en particulier les conseils régionaux et les conseils généraux. Elle passe également par l'application du principe pollueur-payeur dans tous les aspects de la gestion de l'eau.



Le 9^{ème} programme en quelques chiffres

- 1 800 M€ de travaux à réaliser
- 927 M€ de participation financière de l'agence pour leur réalisation
- 12 000 emplois directement concernés par ces travaux
- 500 à 550 créations d'emplois pour exploiter les ouvrages réalisés



Un budget à la hauteur de ces ambitions.

Le budget prévu pour la mise en oeuvre de ce 9^{ème} programme d'interventions s'élève à 1 milliard d'euros.

Le financement du programme pluriannuel d'interventions provient des redevances perçues auprès des collectivités, des industries et des agriculteurs. Elles sont versées à l'Agence de l'Eau (redevances de prélèvement, redevances de pollutions industrielles) ou perçues par l'intermédiaire de la facture d'eau (redevance de pollutions domestiques et assimilées).

Les recettes du 9^{ème} programme : 946,5 Mo

- Produit des redevances 790,6 M€
- Remboursement de prêts 149,9 M€
- Recettes diverses 6 M€

Les principaux résultats attendus.

- **Assainissement domestique** : mettre en conformité à la Directive «Eaux Résiduaires Urbaines» : au plus tard, fin 2007, les stations d'épuration concernées par les échéances 1998 et 2000 et, au plus tard, fin 2010, les stations d'épuration concernées par l'échéance 2005.
- **Eau potable** : 100 % des procédures de protection de captage engagées avant fin 2010.
- **Pollution par les pesticides** : plus de 50 000 ha de cultures engagées dans des mesures

agro-environnementales.

- **Milieux aquatiques** : un objectif en entretien courant de 2000 km/an de cours d'eau et 500 ha/an de zones humides et un objectif en restauration écologique de 1 000 km de cours d'eau et de 1 000 ha de zones humides sur la durée du programme. Pour atteindre ces résultats dans les délais attendus, dans les domaines de l'assainissement domestique et de l'eau potable, une réduction des taux d'aides pour les engagements en dépassement d'échéance sera appliquée.



Et bientôt...

A partir de 2008-2009, de nouvelles dispositions seront introduites conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). Le plan de financement prévisionnel du 9^{ème} Programme les a prises en compte. Elles prévoient une simplification des zonages de redevance pollution, de redevance prélèvement et d'aides à la lutte contre les pollutions diffuses.



De 2007 à 2012, 917 M€ de participations financières pour :		en M€
La lutte contre la pollution des eaux dont 48 M€ au titre de la solidarité urbain/rural		727
La préservation des ressources et l'eau potable dont 48 M€ au titre de la solidarité urbain/rural		70,6
La gestion des milieux aquatiques		49
La conduite et le développement des politiques		36,1
le fond de concours à l'Etat		42,5
L'action internationale		1,8
Zoom sur la lutte contre la pollution		en M€
Station d'épuration des collectivités dont 30 M€ au titre de la solidarité urbain/rural		224,5
Réseaux d'assainissement des collectivités dont 30 M€ au titre de la solidarité urbain/rural		230,4
Epuration industrielle et gestion des déchets		72
Assistance technique		10,62
Primes pour épuration et aide à la performance épuratoire		143
Lutte contre la pollution agricole		46,5

Une nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Après vingt mois de débats au Parlement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) a été promulguée le 30 décembre 2006. Conformément à la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000, ce texte doit permettre à la France de parvenir à un bon état des eaux d'ici 2015.

Enchantier depuis de nombreuses années, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques modernise le dispositif juridique de la gestion de l'eau. La politique française de l'eau était jusqu'à présent définie par les lois du 16 décembre 1964, loi qui instaura le système des agences de l'eau et celle de 1992 qui fit naître les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Les 102 articles de la LEMA confortent de nombreux outils existants, tout en apportant de nouvelles dispositions.

L'enjeu social de l'eau

C'est la première grande avancée. En écho aux recommandations du IV^{ème} Forum mondial de l'eau de Mexico de mars 2006, la LEMA proclame le droit de l'eau pour tous. Son article

1^{er} affirme ainsi que « l'usage de l'eau appartient à tous »



et souligne « le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous ».

La loi interdit par exemple les coupures d'eau aux abonnés ayant bénéficié d'un appui au paiement des factures. Elle clarifie également les procédures d'aide au paiement des factures d'eau impayées pour les personnes en situation de précarité.

Plus de transparence

Afin de répondre aux attentes du public, les services publics de l'eau et de l'assainissement sont améliorés. Une instance nationale consultative est créée au sein du comité national de l'eau.

Une gestion quantitative et qualitative pour la préservation des milieux aquatiques

Plusieurs mesures sont proposées pour remédier aux déséquilibres chroniques entre les ressources disponibles et la demande en eau.

L'objectif est de parvenir à une «gestion équilibrée et durable de la ressource en eau» en prenant compte «les adaptations au changement climatique».

Une nouvelle organisation institutionnelle

La LEMA modernise les institutions. Le Conseil Supérieur de la pêche (CSP) est remplacé par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) dont la principale mission est de veiller à la bonne qualité des eaux. Les agences de l'eau continuent la mise en oeuvre des



schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et leur déclinaison au niveau local, schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)...

L'organisation de la pêche en eaux douces

Deux organisations sont créées afin d'améliorer la cohabitation entre pêcheurs : une fédération nationale de la pêche en eau douce ainsi qu'un comité national de la pêche professionnelle en eaux douces.

La lutte contre les pesticides

C'est une priorité. Depuis de nombreuses années, les études de l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) montrent une contamination généralisée des eaux par les pesticides. Pour réduire leur utilisation la LEMA met en place un volet de dispositions pour renforcer le plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides lancé en juin 2006.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : www.ecologie.gouv.fr

Les cours de l'eau : 2^{ème} édition

Dès la création de l'agence de l'eau en 1967, des partenariats ont été créés avec l'Education Nationale pour permettre de concevoir et de diffuser des outils pédagogiques à destination du monde scolaire. Le 30 mai, l'agence présentera officiellement aux côtés des recteurs d'académie de Lille et d'Amiens, la 2^{ème} édition de la valise pédagogique « Les cours de l'eau ».



Réalisée en 1999, la 1^{ère} édition de la valise pédagogique a remporté un vif succès auprès des enseignants des collèges

un kit d'expériences accompagné d'un mode opératoire, permettant de mesurer la dureté de l'eau, le pH, la présence de nitrates.

La valise pédagogique sera diffusée à partir de la mi mai auprès de tous les collèges publics et privés du bassin Artois-Picardie.

Des collégiens récompensés

Ce sera également l'occasion pour l'agence d'accueillir la remise des prix du « Concours des collèges 2007 » dont le thème portait sur la météorologie et la climatologie. 50 élèves (niveau 5^{ème}) des collèges publics et privés de l'académie de Lille seront mis à l'honneur et récompensés à cette occasion.

A l'initiative de l'Education Nationale, ce concours s'inscrit dans une volonté de promotion des sciences et de diffusion de la culture scientifique afin d'attirer davantage de jeunes élèves vers les filières scientifiques et techniques. Cette compétition connaît un franc succès puisque c'est plus de 700 copies qui ont été corrigées cette année.

du bassin Artois-Picardie. Conçu pour une utilisation au sein d'une classe ou dans le cadre d'activités pédagogiques, cet outil était surtout utilisé dans le cadre de l'enseignement des Sciences et Vie de la Terre et de la Géographie.

Outre des fiches documentaires permettant une véritable interdisciplinarité puisqu'elles sont rédigées en pleine concertation avec les programmes scolaires, la valise contient des fiches TP issues des thèmes développés, une vidéo d'une vingtaine de minutes présentant de façon ludique 3 grands thèmes : l'eau et la vie, le cycle de l'eau et la protection de l'eau et une nouveauté :

Renseignements : service communication tél. 03.27.99.90.53 Muriel Facq ou Cathy Debut

Découvrir l'Escaut autrement...

Le 23 mai 2007, 90 jeunes parlementaires pour l'eau, français et belges, se donnent rendez vous le long de l'Escaut pour inaugurer un parcours non motorisé.

Dans le cadre du projet « citoyen de l'Escaut » proposé par l'agence de l'eau lors des premières rencontres internationales pour l'Escaut du 22 mars 2006, les jeunes parlementaires pour l'eau, français et belges décidaient de mettre en place un parcours non motorisé le long de l'Escaut, une façon de faire bouger les choses et de sensibiliser à la thématique de l'eau.

Au programme, près d'une centaine de jeunes

parlementaires participeront à cette journée citoyenne : jeux de connaissance sur l'Escaut et la nature le matin et parcours à pied, à vélo, en calèche, en canoë de l'étang d'Amaury à l'étang de Chabaud Latour l'après midi. Objectif de la journée : sensibiliser à l'Escaut et développer chez les jeunes, l'idée d'appartenir à un même territoire d'eau.

L'océan en fête !

Chaque année, l'agence de l'eau met à l'honneur une journée citoyenne. En 2007, l'évènement phare sera la journée mondiale de l'océan organisée en partenariat avec Nausicaa. Célébrée le 8 juin, elle permet de sensibiliser à la santé des océans mais aussi de mieux gérer cette formidable source de vie.



L'océan recouvre 72 % de notre planète. Depuis quelques années, il ne cesse de se dégrader sous l'effet de la pollution, de la surexploitation des ressources marines...

Aujourd'hui, 80 % de la pollution des océans provient des terres.

Plus de 90 % des espèces de poissons les plus pêchés sont en voie de disparition. 50 % des autres espèces commerciales sont également menacées par l'industrie de la pêche. Ces chiffres assez effrayants montrent qu'une prise de conscience est urgente. Chaque geste, chaque action menée en faveur de la préservation et de la protection de l'environnement marin compte.

La journée mondiale de l'océan, mise en place lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, a de nombreux objectifs :

- Encourager la réflexion sur la signification de l'eau et sa valeur
- Sensibiliser à la faune et la flore des rivières et des océans.
- Préserver les générations futures en encourageant un changement de nos habitudes
- Célébrer l'eau.

Nausicaa fête l'océan

Depuis sa création la journée mondiale de l'Océan est une véritable fête. Cette année, Nausicaa et ses partenaires souhaitent mettre l'accent sur les actions concrètes du grand public pour préserver l'environnement marin. De nombreuses activités seront organisées du 8 au 10 juin dans notre région. Cette année, c'est le principe de la visioconférence qui a été

retenue pour fêter l'évènement. L'utilisation de la visioconférence présente l'avantage de réduire les transports, en coût et en impact écologique et également d'offrir un même discours sur la mer.

La visioconférence sera diffusée simultanément au départ de Nausicaa vers quatre centres relais : Douai, Amiens, Lille, Dunkerque. Les participants, des écoles du bassin Artois-Picardie ayant monté un projet d'éducation au thème de l'eau, pourront présenter leurs travaux respectifs et intervenir sous forme d'un débat.

Le programme complet des animations sera disponible prochainement sur le site officiel de la journée mondiale de l'océan : www.worldoceannetwork.org



Les trophées de la performance environnementale

Plus de 150 personnes se sont réunies le 23 novembre 2006 à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Lille Métropole pour assister à la remise des trophées de la performance. Cette première édition a récompensé douze entreprises pour leurs bonnes pratiques environnementales dont trois pour le volet eau.



L'environnement est aujourd'hui au cœur de la vie des entreprises. Le développement durable incite à plus de performance, plus d'innovation. Organisés par le Réseau des chargés de missions environnement, ces trophées de la performance environnementale mettent à l'honneur les entreprises et services du Nord-Pas-de-Calais qui s'illustrent pour leurs bonnes pratiques en matière d'environnement. Cette première édition a connu un véritable succès.

Au total, 140 entreprises ont participé et 240 dossiers ont été déposés.

Ces actions concernaient la gestion de l'eau, les déchets, l'économie d'énergie, la sensibilisation de leur personnel ou de leurs clients aux questions environnementales.

Douze lauréats ont été récompensés en présence d'Alain Alpern, Vice Président Développement Durable et Environnement au Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, Hervé Pignon, Délégué Régional de l'ADEME Nord-Pas-de-Calais, Patrick Van Den Schrieck, Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Nord-Pas-de-Calais et Martial Grandmougin, Directeur Adjoint de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Trois prix pour l'eau ont été remis à :

- L'entreprise **Pin Floc de Berck-sur-Mer** pour avoir réussi à atteindre le niveau zéro du rejet au milieu naturel. Le traitement des fibres textiles, spécialité de la société, nécessite de grandes quantités d'eau, de 20 à 80 litres pour 1 kilo de fibre. Avec l'aide de l'agence de l'eau, Pin Floc a doté son unité de production d'un traitement des effluents par évaporation à compression mécanique de vapeur. Les effluents sont purifiés et l'eau est réutilisée pour les productions suivantes. Le complément nécessaire pour compenser les pertes par évaporation naturelle lors du process est assuré par la récupération des eaux de pluie. L'unité de production est ainsi totalement autonome, tant en approvisionnement qu'en assainissement.

- **Toyota à Onnaing** pour l'économie de 12 000 m³ d'eau par an grâce au recyclage, à certaines étapes, de la fabrication d'eau épurée et filtrée. Depuis 2005, l'entreprise nipponne s'est engagée dans une démarche environnementale exemplaire. Elle a d'ailleurs signé en janvier 2005 la charte Planète gagnante de l'ADEME.

- **Sinéo** pour la mise en œuvre d'unités de lavage à sec des véhicules particuliers. Jusqu'à présent, le nettoyage d'une voiture nécessite environ 150 litres d'eau. Grâce à son procédé innovant, la société n'utilise pas plus d'1 litre de produit biodégradable pour nettoyer parfaitement une voiture. Le nettoyage s'effectue grâce à des chiffons microfibrés et des produits biodégradables, capables de venir à bout de tout : boue, moustiques, traces de carburant...



Rendez vous en 2008 pour la prochaine édition des trophées de la performance.

La station d'épuration de Maubeuge montre l'exemple pour la gestion des boues

Mise en service en juin 2002, la station de Maubeuge permet de traiter les eaux usées de 17 communes soit un total de 83 000 habitants. D'importants travaux, en partie financés par l'agence, vont lui permettre de renforcer son point fort : le traitement des boues.



En ville, le rôle des stations d'épuration est capital. Partie intégrante de la politique de l'eau, elles permettent de collecter et de traiter les eaux usées avant leur rejet en milieu naturel. Grâce à leurs performances techniques, les stations d'épurations participent à la reconquête effective d'un milieu aquatique de qualité.

La station d'épuration de Maubeuge a une capacité de traitement de 92 000 équivalents habitants. Le sécheur thermique de sa filière boues permet la production de boues séchées avec une siccité de près de 90 %.

Aujourd'hui, la station a décidé de construire

une aire de stockage de boues compartimentées pour être en conformité avec la réglementation. Les travaux, décidés par le Syndicat, permettront également d'améliorer la filière pour la valorisation agricole de boues notamment en les évacuant aux bonnes périodes d'épandage.

Une aire de stockage de 1660 m²

Cette surface de 1660 m², totalement couverte, facilitera le stockage des boues de la station de Maubeuge mais pas seulement. L'agglomération souhaite désormais gérer l'ensemble des boues sur place. Ainsi, les boues d'Aulnoye-Aymeries et de Jeumont seront séchées et placées dans des compartiments distincts.

L'investissement est colossal. Au total, plus de 2,1 millions d'euros vont être débloqués pour la construction de cet ouvrage dont 525 000 € de subventions de l'agence de l'eau.

Les usagers ne verront pas de répercussion sur leur facture d'eau. Le prix de l'eau, actuellement de 4,20 € le m³ sur la commune n'augmentera pas.

Le Parc de la Deûle labellisé

Le 26 février 2006, Nelly Olin, ministre de l'écologie et du développement durable, a attribué le prix du paysage 2006 au Parc de la Deûle. Cette récompense, décernée par un jury d'experts français et européen été remise au président de Lille Métropole Communauté urbaine, Pierre Mauroy. Cette année, le prix associe « nature retrouvée » et « nature domestiquée ».

Le projet réhabilitation du parc de la Deûle ne date pas d'hier. Déjà dans les années 60, l'Etat avait projeté de faire un grand équipement de loisir et d'aménagement du paysage reliant la métropole lilloise à l'agglomération de Lens. Quarante ans plus tard, porté par Lille Métropole

et les communes d'Houplin-Ancoisne, Santes et Wavrin, le projet a enfin vu le jour.

Pour réhabiliter et revaloriser ces territoires, souvent constitués de friches industrielles, l'équipe de paysagistes urbanistes Simon-JNC-International a tiré partie de l'héritage laissé par le



réseau hydraulique, la morphologie des terres, les structures du paysage, l'histoire...

Le site s'étend sur une trentaine de kilomètres et se déploie en réseau. Les deux premières tranches du parc, sur Santes et Wavrin, ont permis de restaurer des milieux naturels. Les structures du paysage rural ont été valorisées en favorisant les pratiques agro environnementales.

Le site de « la Gîte » à Santes

Il répond au concept de « nature retrouvée ». Composé de plusieurs friches industrielles, (dépôts de boues, pneus, décharges sauvages) le site a été l'objet de travaux titanesques : dépollution, plantation de milliers d'arbres, création de chemins piétonniers... Référence en matière de biodiversité, le site devrait accueillir en 2009 le centre d'interprétation de

la faune et de la flore.

Le site des « Anse-reuilles » à Wavrin

Ici, c'est la « Nature domestiquée » qui a été récompensée. Cette tranche du parc a su concilier l'urbain et le rural, en unissant les espaces de loisirs aux territoires agricoles. Modèle d'évolution des pratiques, le site de Wavrin a favorisé l'intégration des exploitations agricoles dans le paysage en restaurant les prairies d'élevage, le bocage...

Toutes ces opérations ont été menées de concert avec les populations et le milieu agricole.

Aujourd'hui 350 hectares sont ouverts au public et les aménagements se poursuivent.

Modèle de développement durable, le Parc de la Deûle deviendra à terme le plus grand site naturel de promenade de la métropole lilloise.



Une nouvelle station d'épuration à Lewarde

La pose de la première pierre, de la nouvelle station d'épuration de Lewarde, a eu lieu le 22 mars 2007, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, en présence de Jean-Jacques Candelier, Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Ostrvent, de Martial Grandmougin, Directeur Adjoint de l'Agence de l'Eau, d'Alain Bruneel, maire de Lewarde, conseiller régional et du Sous-Préfet de Douai, Christian Massinon.

Construite en 1974, l'actuelle station de Lewarde, d'un process dépassé et d'un dimensionnement inadapté, marquait des signes de vétusté.

Prévue en retrait des habitations, la nouvelle station s'intégrera parfaitement au paysage, cachée des regards des riverains par une butte arborée qui servira de lieu de promenade. D'une capacité de 5 000 Equivalents-Habitants, ce nouveau dispositif traitera les effluents des communes de Lewarde, Loffre, Erchin et Villers au Tertre.

Au-delà de ses performances épuratoires, la station aura une vocation pédagogique.

Elle recevra du public et plus particulièrement les scolaires grâce à l'aménagement d'une salle d'accueil avec maquette et film de sensibilisation, d'un circuit de visite également interne et externe au site. Un bassin d'agrément avec des poissons, sera alimenté par les eaux de rejet. Ce nouvel équipement sera unique dans l'arrondissement. Le coût global de la station s'élève à 2,8 millions d'euros sur lesquels l'agence de l'eau apportera 1 583 000 € sous forme d'une subvention au taux de 35 % et d'une subvention solidarité urbain/rural de 20 %.

L'inauguration de la station aura lieu en septembre 2008.

Ambonne, inaugurée

Après quatre ans de travaux, la nouvelle station de dépollution d'Amiens Ambonne a été inaugurée le 22 mars 2007 par Nelly Olin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable et Gilles de Robien, Ministre de l'Éducation Nationale et Président d'Amiens Métropole.

Baptisée Ambonne, contraction de deux mots – « Ambiani » du nom d'une tribu gauloise de la région d'Amiens et « Onneau » signifiant eau en celte, cette réalisation s'inscrit dans une perspective de développement durable. Elle rappelle que l'eau est une ressource essentielle de la planète qu'il convient de préserver pour les générations futures.

Le traitement et la qualité de l'eau constituent l'une des priorités de l'action environnementale d'Amiens Métropole, inscrite dans le cadre de son Agenda 21. La station d'épuration Ambonne, le plus gros investissement jamais réalisé à ce jour par Amiens Métropole (près de 60 millions d'euros), est un ouvrage remarquable à plus d'un titre qui allie performance technique et intégration environnementale.

D'une capacité de 240 000 eh, elle se substitue à l'ancienne station d'Amiens «Saint Maurice» qui ne répondait plus aux normes de traitement fixées par la Directive Européenne sur les eaux urbaines résiduaires du 3 juin 1994 ; en particulier en ce qui concerne les pollutions



azotées, phosphatées et bactériologiques. Installée à proximité du centre ville, cette station engendrait des nuisances olfactives persistantes malgré un effort de désodorisation sur le traitement des boues.

Objectif Zéro Nuisance

Exemple parfait d'intégration paysagère, les bassins sont entièrement couverts d'une toiture végétale. Sur ce site de 20 ha, distant des zones bâties

de près de 450m, tout a été étudié pour garantir un traitement des eaux usées optimal sans nuisances olfactives ou sonores.

En effet, en terme de traitement de l'air, des installations de désodorisation sont prévues à chaque étape du process : prétraitements, sables, graisses, matières de vidange, bassins biologiques et traitement des boues.

150 000 m³ d'air sont ainsi traités par heure avant rejet dans l'atmosphère !

De part la situation du point de rejet dans le canal de la Somme, à l'aval de l'agglomération, un traitement bactériologique poussé (par ultra-violets) a été rendu obligatoire pour garantir les objectifs de qualité du fleuve Somme et de la baie de Somme (arrêté préfectoral du 22 février 1990).

Une vocation pédagogique

Ambonne bénéficie également d'un environnement exceptionnel constitué par le canal de la Somme et les zones humides de la vallée de la Somme. Ces espaces naturels liés à l'eau donneront lieu à un circuit de découverte conçu en premier lieu pour les scolaires.





Les docs des incollables :

l'EAU, tout comprendre d'un coup d'œil ! Editions Play Bac.
A destination des scolaires, ce document fait un tour d'horizons sur les différents états de l'eau et son utilisation à travers l'industrie, l'agriculture. Il sensibilise par le biais de « petits quizz » le jeune lecteur, aux économies d'eau dans la maison, et à sa protection...

Le 9^{ème} programme d'interventions de l'agence : un milliard d'euros pour réussir le défi de la gestion solidaire de l'eau

Cette plaquette présente le programme d'interventions 2007 – 2012 de l'agence. Conçu pour répondre aux obligations issues des directives européennes (eaux résiduaires urbaines, eau potable, eaux de baignade...)

et pour développer de nouveaux domaines d'interventions, le 9^{ème} programme intègre les objectifs et les échéances fixées par les grands programmes nationaux comme la rareté de l'eau ou encore la solidarité urbain-rural pour l'eau...

12 fiches thématiques issues des grandes lignes du programme complètent cette plaquette. Une rubrique est consacrée au 9^{ème} programme sur le site de l'agence : www.eau-artois-picardie.fr



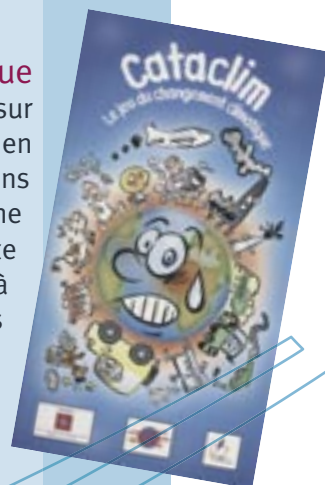
J'aime ma planète et je la respecte

Le développement durable appelle un changement de comportement de chacun face aux menaces qui pèsent sur les hommes et la planète. Mobiliser les citoyens, les informer pour comprendre et agir représentaient les enjeux de la semaine du développement durable organisée du 29 mai au 4 juin 2006 en partenariat avec l'éducation nationale. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a réalisé un CD Rom reprenant les moments forts de ces journées qui ont permis d'accueillir 1600 enfants sur 4 sites : Cité Nature à Arras, les près du Hem à Armentières, Nausicaa à Boulogne sur Mer et Samara à Amiens.

Cataclim : le jeu du changement climatique

L'effet de serre est un phénomène naturel sans lequel la vie serait impossible sur terre. La température y serait de - 18°C au lieu de + 15°C en moyenne. Mais en un siècle, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 50 % dans

l'atmosphère. Déjà, ces émissions liées à l'activité humaine provoquent des perturbations climatiques. Il faut vite que cela change, que nous soyons plus attentifs à consommer moins d'énergie et à adopter des gestes simples. Ce jeu conçu par l'ADEME et la région Nord-Pas-de-Calais aidera nos têtes blondes à devenir un éco-citoyen responsable de l'avenir de la planète.



Mon système d'assainissement non collectif : consignes d'utilisation et d'entretien.

Un système d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement, assure une bonne épuration des eaux usées. Il évite ainsi la pollution des cours d'eau et des nappes souterraines, patrimoine irremplaçable. Réalisée par le groupe de travail «Entretien des Assainissements Non Collectifs», cette plaquette s'adresse au particulier. Elle rappelle la réglementation en vigueur et les consignes d'utilisation et d'entretien.

JME 2007 : quand eau rime avec art !

Source de vie et de bien-être, l'eau peut aussi entraîner la maladie et la mort lorsqu'elle est polluée ou qu'elle vient à manquer. Depuis 1992, la journée mondiale de l'eau est célébrée le 22 mars pour nous rappeler qu'il est vital de gérer ce bien précieux. Cette année, cette date a marqué le lancement de l'exposition « le Nord Pas de Calais vu par ses photographes, l'environnement » à Douai.

C'était l'évènement incontournable de la Journée Mondiale de l'eau 2007 dans la région. L'exposition « le Nord-Pas-de-Calais vu par ses photographes, l'environnement » a reçu ses premiers visiteurs le 22 mars au siège l'Agence de l'Eau de Douai. Elle a accueilli 34 photographies sélectionnées à l'issue d'un concours lancé par le Club de la presse en partenariat avec l'Agence. Parmi elles, trois clichés se sont vus remettre une dotation spécifique de 1000 euros chacun. Un coup de cœur a également été attribué à une quatrième photo par le club de la presse.

Des Lauréats pas comme les autres

Frédéric Collier

pour « Manifestation anti-moulière de Sangatte »

La photographie primée représente le rassemblement de centaines d'habitants pour protester contre le projet d'implantation de 22 500 pieux d'élevage de moules le long de cette plage de sable fin.



Gérard Rouy

pour « Le canal de Roubaix » (page de couverture)

Cette ancienne voie d'approvisionnement de l'ère industrielle, connaîtra bientôt une seconde vie. Il sera prochainement remis à la navigation dans le but d'une reconquête écologique urbaine.

Arnaud Robin

pour « Les terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle »

Vestige de notre passé minier, ces deux terrils sont aujourd'hui victimes de décharges sauvages.



Philippe Frutier

C'est le coup de Cœur du club de la presse pour « Marais Audomarois ».

Ce site de 3 400 ha intégré au Parc Naturel Régional des Caps est mis en valeur depuis le 9^{ème} siècle.

Après le 19 avril, l'exposition sillonnera notre région pendant une année.

Vous pourrez la visiter :

- Du 26 avril au 24 mai 2007 à l'Hôtel de Région à Lille
- Du 5 juillet au 2 août 2007 à la Gare Lille Flandres
- Du 9 août au 6 septembre 2007 à l'Hôtel de Ville de Liévin
- Du 18 octobre au 15 novembre 2007 au Club de la Presse de Charleroi en Belgique
- Du 8 janvier au 5 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Maubeuge
- Enfin du 12 février au 11 mars 2008 au Club de la Presse de Mons en Belgique.



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public
du ministère de l'écologie et du développement durable